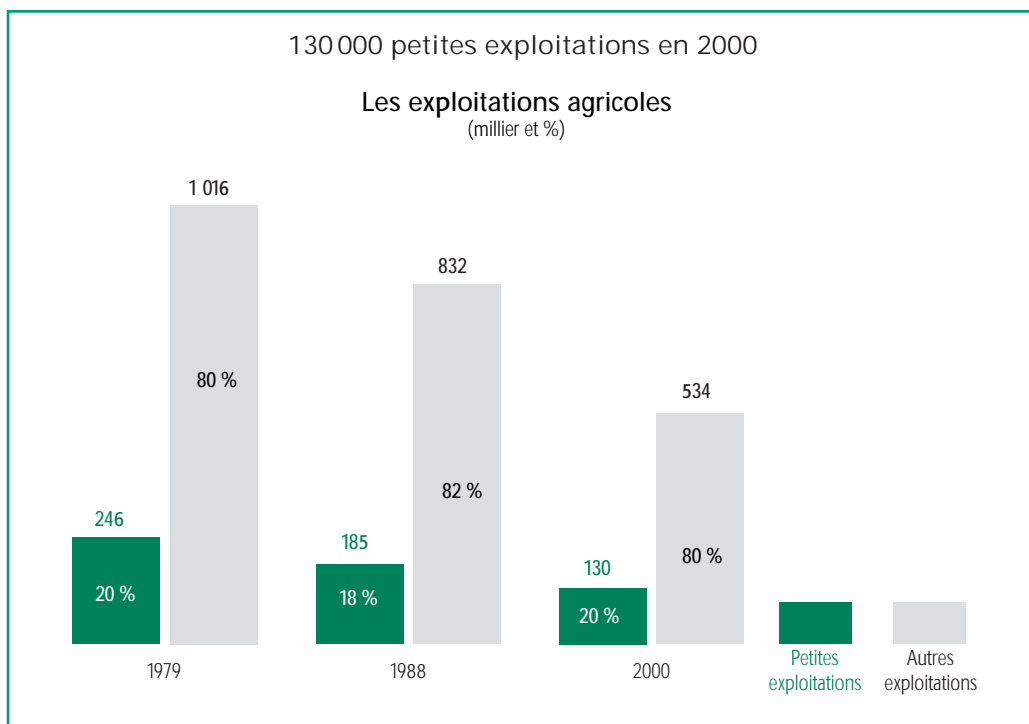


# Une importance humaine plus qu'économique

Près de 20 % des exploitations mettaient en valeur en 2000 moins de 5 hectares de superficie ou son équivalent. Il s'agit souvent d'exploitations dirigées par des retraités, qui élèvent moutons ou chevaux, produisent des fruits, ou pratiquent une agriculture diversifiée.

La France compte encore un grand nombre de petites exploitations, de moins de 5 hectares de superficie ou son équivalent en cultures spécialisées ou en productions animales. Elles étaient 130 000 au dernier recensement agricole de l'année 2000. Si elles constituent 20 % de l'ensemble des exploitations et 14,5 % des actifs dans l'agriculture, elles ne couvrent que 0,8 % des surfaces

agricoles, et ne représentent que 1 % du potentiel de production de l'agriculture française. Malgré la tendance de long terme à l'accroissement de la taille moyenne des exploitations, la part de ces petites unités est stable dans le temps. L'augmentation de la dimension des exploitations se fait surtout au détriment des exploitations moyennes. La proportion des exploitations de 10 à 50 hectares a ainsi diminué nettement depuis 1979, passant de 47 % des exploitations françaises à 31 % en 2000.



Source : Agreste - Recensements agricoles

## Des exploitants retraités ou à temps partiel

Une des raisons du maintien des petites unités agricoles tient au statut de leur exploitant. En 2000, une grosse moitié sont dirigées par des retraités : 31 % avec une retraite agricole et 25 % avec une autre retraite. La législation permet en effet aux agriculteurs de continuer à mettre en valeur après leur départ à la retraite une surface au plus égale à un cinquième de la surface minimale d'installation (SMI), soit environ 5 hectares en moyenne nationale. Pour l'ensemble de ces retraités, l'activité agricole ne procure qu'un revenu d'appoint. La présence des retraités est bien >

> moindre dans les unités de plus de 5 hectares. Ils ne constituent que 8 % des exploitants : 5 % avec une retraite agricole et 3 % avec une autre retraite. Il s'agit pour l'essentiel d'un maintien en activité d'anciens chefs d'exploitation qui transmettent temporairement l'exploitation à leur conjoint dans l'attente d'une cessation d'activité commune. Quand ils ne sont pas retraités, les exploitants des petites unités ont souvent une activité complémentaire. Ils sont alors employés, ouvriers qualifiés ou même ouvriers agricoles d'une autre exploitation. Retraités ou non, ils passent peu de temps à leur ferme : 72 % y consacrent moins d'un quart de temps. Seuls 6 % y travaillent à temps complet contre 65 % des exploitants sur les unités de plus de 5 hectares ou équivalent. La formation des petits exploitants est succincte. Huit sur dix n'ont bénéficié d'aucune formation agricole initiale ni de formation continue. Ce cursus caractérise cependant l'ensemble des agriculteurs âgés. La différence avec les exploitants des moyennes et grandes unités est donc plus significative pour les rares petits exploitants de moins de 35 ans. Ils sont majoritairement sans aucune formation agricole au contraire des autres jeunes agriculteurs.

Pour en savoir plus...

■ « Recensement agricole 2000 », *Agreste-Cahiers*, n° 3-4, décembre 2001

et le site Internet du Scees : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Des agriculteurs à temps partiel				
Temps de travail hebdomadaire des chefs d'exploitation et coexploitants en 2000				
	Petites exploitations		Autres exploitations	
	Nombre de chefs et coex.	Part (en %)	Nombre de chefs et coex.	Part (en %)
Moins de 10 heures	94 800	72	81 100	13
10 - 20	20 500	16	56 900	9
20 - 30	6 500	5	47 900	8
30 - 39	1 800	1	36 800	6
Temps complet	7 500	6	410 300	65
<b>Ensemble</b>	<b>131 000</b>	<b>100</b>	<b>632 900</b>	<b>100</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2000

### Des fermes généralistes

L'agriculture sans spécialisation, de type polyculture ou association de cultures et d'élevage, est la principale orientation des petites exploitations. L'élevage des ovins, caprins ou des chevaux, la viticulture courante, l'arboriculture fruitière, l'élevage des granivores ainsi que le marai-

pour mener ces activités ou du fait des contraintes de main-d'œuvre. C'est le cas notamment pour l'élevage laitier dans lequel moins de 3 % des exploitations sont en dessous du seuil de 5 hectares. À l'opposé, près de 40 % des exploitations spécialisées dans l'élevage ovin, qui peut être pratiqué de manière très extensive, ont moins de 5 hectares. La production des petites exploitations a en grande partie une vocation d'autoconsommation. Ainsi, un tiers des petites unités de viticulture courante déclarent ne pas commercialiser leur production.

### La formation des petits exploitants est succincte

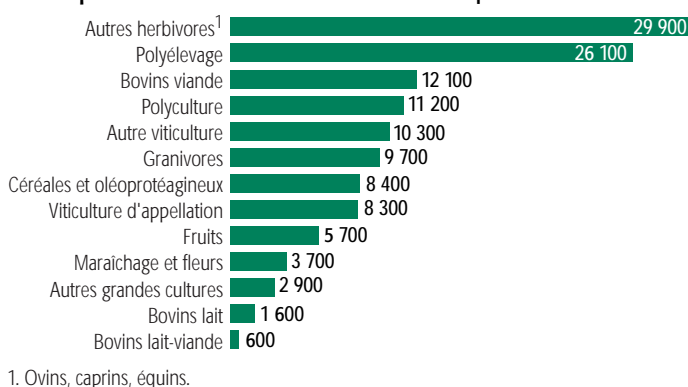
chage et l'horticulture sont également fréquents au sein des petites unités. Les grandes cultures et l'élevage de bovins sont au contraire sous-représentés, faute de l'espace nécessaire

### Une faible productivité

Les petites exploitations ont une faible productivité. Mesurée par la marge brute standard dégagée par unité de travail, elle est en moyenne cinq fois plus faible que dans le reste de l'agriculture. L'écart n'est toutefois que de un à deux et demi en horticulture-maraîchage et en viticulture d'appellation. La part de la production agricole totale relevant des petites exploitations est en conséquence très faible, souvent moins de 1 % de la surface ou du cheptel. L'apiculture avec 18 % des ruches, l'élevage des chevaux avec 14 % des juments poulinières constituent les principales exceptions. En 2000, on relève aussi chez les petits agriculteurs 7 % des vignes à vin de table, 10 % de la surface plantée en oliviers, 4 % de celle des cerisiers, et

### Des exploitations non spécialisées et d'élevage extensif

#### Petites exploitations agricoles par orientation technicoéconomique en 2000



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

> 3 % du cheptel de brebis et de chèvres.

## Un poids limité à quelques départements

La localisation des petites unités découle en grande partie de leur spécialisation. Elles constituent une petite moitié des exploitations des Alpes-Maritimes, un département orienté en horticulture et en arboriculture fruitière. Les petites fermes représentent 40 % des exploitations dans la Manche et 30 % dans l'Eure, hauts lieux de l'élevage équin. Leur poids est proche de 30 % dans les deux Savoie, le Jura et les Vosges. Il s'explique notamment par la spécialisation locale dans l'élevage ovin, caprin et des autres herbivores. Il provient des nombreuses exploitations non spécialisées en Moselle. Se rajoutent également des spécificités locales. En Alsace, la viticulture d'appellation est souvent pratiquée par de petits vigneron qui travaillent par ailleurs. Cette caractéristique se retrouve également dans le Jura. Les unités de viticulture courante sont de même plus particulièrement de petite taille dans l'Hérault.

	Petites exploitations		Autres exploitations	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Retraite agricole	41 200	31	30 900	5
Autre retraite	22 200	17	13 400	2
Retraite mixte	10 100	8	5 300	1
Préretraite	900	1	700	ε
Autres statuts	56 700	43	582 600	92
<b>Ensemble</b>	<b>131 000</b>	<b>100</b>	<b>632 900</b>	<b>100</b>
20 ans et moins	100	ε	600	ε
21 - 30	3 000	2	48 000	8
31 - 40	12 000	9	156 000	25
41 - 50	20 500	16	188 300	30
51 - 60	23 700	18	167 100	26
61 ans et plus	71 700	55	73 000	12
<b>Ensemble</b>	<b>131 000</b>	<b>100</b>	<b>632 900</b>	<b>100</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2000

## De structures simples

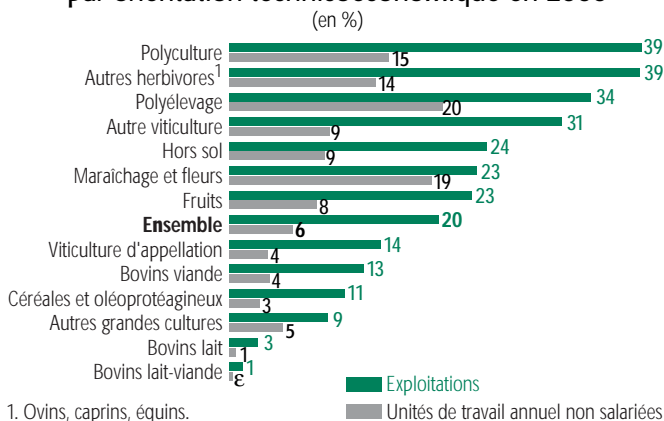
La structure juridique des petites unités agricoles est simple. Ce sont des exploitations individuelles. Elles ne disposent que rarement d'unité juridique spécifique pour commercialiser les produits de la ferme. Le mode de faire-valoir direct y est majoritaire. Le matériel mis en œuvre est limité : peu d'irrigation hormis pour l'horticulture. Les activités complémentaires à l'agriculture,

comme la transformation des produits, y sont encore plus rares que dans les moyennes et grandes unités. La vente directe des légumes est toutefois pratiquée dans les petites exploitations horticoles.

## Benoit de Lapasse et Maurice Desriers

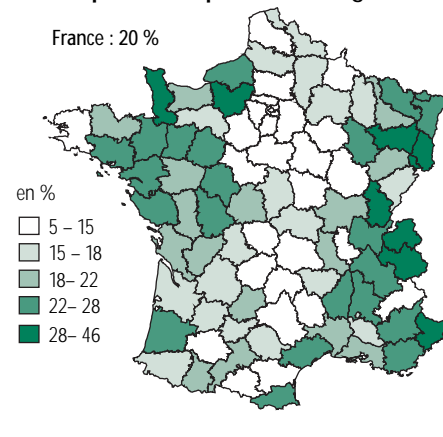
Scees - Bureau Comptes et revenus

## Une importance en emploi trois fois moindre qu'en nombre d'exploitations Part des petites exploitations agricoles par orientation technicoéconomique en 2000



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

## Une petite moitié des exploitations des Alpes-Maritimes Part des petites exploitations agricoles en 2000



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Principales données sur les exploitations en 2000					
	Petites exploitations		Autres exploitations		Ensemble
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	Nombre
<b>Structure des exploitations</b>					
Exploitations	130 100	19,6	533 700	80,4	<b>663 800</b>
Surface agricole utilisée (millier d'ha)	235	0,8	27 621	99,2	<b>27 856</b>
Surface moyenne par exploitation (ha)	2	///	52	///	<b>42</b>
Dimension économique (millier d'UDE <sup>1</sup> )	327	1,1	28 489	98,9	<b>28 816</b>
Dimension économique moyenne (UDE)	2	///	43	///	<b>35</b>
<b>Population</b>					
Chefs d'exploitation et coexploitants	131 000	17,2	632 900	82,8	<b>764 000</b>
Actifs familiaux	170 400	14,8	984 500	85,2	<b>1 155 000</b>
À moins d'un mi-temps	89 %	///	35 %	///	<b>43 %</b>
De plus de 60 ans	54 %	///	18 %	///	<b>23 %</b>
Bénéficiant d'une retraite	56 %	///	16 %	///	<b>22 %</b>
Bénéficiant d'une retraite agricole	32 %	///	12 %	///	<b>15 %</b>
<b>Quantité de travail (millier d'UTA<sup>2</sup>)</b>					
Des non salariés	41	5,9	656	94,1	<b>697</b>
Des salariés	8	3,2	245	96,8	<b>253</b>
Tous statuts	49	5,2	900	94,8	<b>949</b>
<b>Superficies cultivées (millier d'ha)</b>					
Céréales	43	0,5	8 984	99,5	<b>9 027</b>
Légumes frais	4	1,6	244	98,4	<b>248</b>
Vignes	10	1,1	877	98,9	<b>887</b>
Cultures permanentes entretenues	4	1,7	230	98,3	<b>234</b>
<b>Cheptel (millier de têtes)</b>					
Total bovins	89	0,4	20 170	99,6	<b>20 259</b>
Vaches laitières	6	0,1	4 188	99,9	<b>4 193</b>
Vaches nourrices	24	0,6	4 290	99,4	<b>4 314</b>
Total ovins	299	3,2	9 117	96,8	<b>9 416</b>
Total porcins	13	0,1	14 856	99,9	<b>14 870</b>
Capacités totales poulaillers ponte	7 311	8,8	75 899	91,2	<b>83 210</b>

1. Unité de dimension européenne.  
2. Une UTA équivaut à la quantité de travail fournie par une personne employée à plein temps pendant une année.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000

## Méthodologie

■ Pour la statistique agricole, l'exploitation agricole est une unité soumise à une gestion indépendante et à la production de produits agricoles. Elle se définit aussi par des seuils de taille de surface ou de cheptel. Le seuil général minimal est d'un hectare de superficie agricole utilisée (SAU). Mais pour certaines spéculations sont appliqués des seuils spécifiques inférieurs à 1 hectare de SAU. Ces seuils équivalents sont les suivants : 20 ares de cultures pour le tabac, le houblon, les vignes ou le maraîchage, une vache, 6 brebis mères, 10 ruches ou encore 100 volailles ponduses. Ces différents seuils forment un système d'équivalence qui a déterminé le champ de la statistique sur les exploitations agricoles depuis 50 ans. Il a notamment été celui des différents recensements de l'agriculture.

■ La notion de « petite exploitation » utilisée ici découle de la définition générale de l'exploitation agricole. Les unités retenues dans cette étude ont une taille inférieure à cinq fois les seuils minimaux définis ci-dessus. Elles disposent toutes de moins de 5 hectares de superficie agricole utilisée ou satisfont à une des conditions supplémentaires liées à la définition de l'exploitation. Elles ont ainsi moins de 100 ares de cultures pour le tabac, le houblon, les vignes ou le maraîchage. Et elles détiennent moins de 5 vaches, 30 brebis mères et encore 500 volailles ponduses.

